

DÉCISION N° 4

Document N° 2.8

De : Les Commissaires Sportifs

Date : 08/05/2026

A : Tous les concurrents

Heure (décision) : 23h40

Suite à la sortie de route du concurrent N°8 dans l'ES1, les concurrents N° 9 et 11, ont été gênés par l'incident .

Les Commissaires Sportifs ont décidé d'attribuer aux concurrents concernés, des temps qu'ils estiment comme étant le plus équitables, conformément à l'article 7.5.16 du règlement standard des rallyes 2026 :

N° 9 : 7'32.3

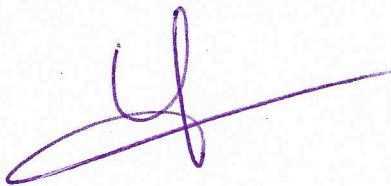
N°11 : 7'13.7

Membre du Collège



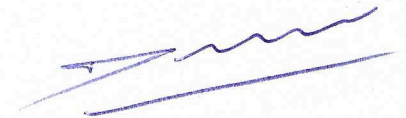
Michel DURIX
14548/0404

Les Commissaires Sportifs
Présidente du Collège



Josiane CHARLEUX
9434/0403

Membre du Collège



Denis DUROC
147050/0402